

NOTE DE CADRAGE PSF 2022

Validée au Comité Directeur du 5 février 2022

Références :

- Note n°DFT-2022-DFT-02 du 18 février 2022 relative à la politique de l'Agence en faveur des projets sportifs fédéraux (PSF) et stratégies de labellisation pour l'année 2022.
- Lettre d'orientation du mandat fédéral 2021-2025 de l'UNSL, L,
- Contrat Pluriannuel de Développement 2021-2024,
- Plan stratégique de professionnalisation de l'UNSL 2021-2025.



©Union Nationale Sportive Léo Lagrange

SOMMAIRE

- | | |
|---|------|
| 1. Contexte | p. 2 |
| 2. Eligibilité | p. 3 |
| 3. Procédures de dépôt | p. 4 |
| 4. Circuit d'instructions des demandes de subventions ANS | p. 5 |
| 5. Les axes et programmes fédéraux prioritaires retenus | p. 6 |

ANNEXES

- | | |
|--|-------|
| Annexe 1 - Descriptif des orientations fédérales PSF 2022 | p. 8 |
| Annexe 2 - Codes subvention pour la campagne « Projet Sportif fédéral 2022 » | p. 17 |
| Annexe 3 - Référents fédéraux | p. 18 |

1. CONTEXTE

L'Agence Nationale du sport (ANS) délègue à l'UNSLLE depuis 2020, **l'instruction et l'évaluation de la campagne de financement PSF** à destination des associations affiliées.

La campagne PSF 2022 s'inscrit dans l'objectif affiché et partagé d'accroître le nombre de pratiquants de 3 millions d'ici les Jeux olympiques et paralympiques de Paris en 2024.

Ce document a vocation à **présenter la procédure de dépôt de demandes de subventions PSF 2022 pour les associations affiliées ainsi que les orientations prioritaires fédérales en matière de développement des pratiques** (Cf. Annexe 1) et ce, afin de :

1 Satisfaire à **des critères d'intérêt général** permettant de garantir **l'accessibilité et la pratique sportive au plus grand nombre**, pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires.

2 **Prioriser les actions de prévention et de lutte contre toutes formes de discriminations et de violences (harcèlement, violences physiques et sexuelles) dans le sport et au-delà.**

> Axe de prévention/lutte contre les violences dans le sport et au-delà (Item 3/Axe3) = **AXE PRIORITAIRE DU PSF 2022.**

3 Accompagner les actions visant à **corriger toutes formes d'inégalités (de genre, sociales, territoriales, de santé...)**, en matière d'accès aux pratiques sportives **en particulier pour les femmes et les personnes en situation de handicap.**

4 Soutenir **les associations engagées dans la dynamique d'accueil des JOP 2024 (via le label fédéral Terre de Jeux 2024).**

ATTENTION : Les dossiers de **demandes de subventions liés à l'emploi, à l'apprentissage et aux dispositifs « Aisance aquatique » et « J'apprends à nager »**, relèvent du **Projet Sportif Territorial (PST)** piloté par les délégués régionaux de l'ANS et ce, au travers de l'organisation des **Conférences Régionales du Sport**.
Veuillez-vous rapprocher de vos interlocuteurs habituels : DRAJES, DSDEN, SDJES (cf. note 2022-DFT-01 politique en faveur des PST pour l'année 2022).

2. ÉLIGIBILITÉ

En complément des critères de l'ANS, et du respect des axes et programmes fédéraux prioritaires, les dossiers présentés devront respecter les critères suivants :

- > L'association devra **être affiliée à la Fédération Léo Lagrange**,
- > Elle devra avoir saisi ses adhérents sur la plateforme Filéo pour la saison en cours (2021-2022) et **impérativement renseigné la partie dédiée à la vérification de l'honorabilité des exploitants d'EAPS et des encadrants bénévoles** (contrôle automatisé de l'honorabilité par l'Etat),
- > Les budgets des projets déposés devront impérativement **prévoir une part de cofinancement ou de ressources propres**.
- > Pour les associations ayant bénéficié d'une subvention ANS PSF en 2021, le bilan de(s) action(s) devra avoir été saisi sur Le Compte Asso.
- > Souscrire au [contrat d'engagement républicain](#) (via la demande sur le Compte Asso), préalable désormais obligatoire à l'octroi de toute subvention publique.

Tout dossier qui ne respectera pas l'un de ces critères sera refusé.

3. PROCÉDURES DE DÉPÔT

- > **Vérifier et/ou saisir les éléments du dossier permanent** (pièces justificatives, les éléments administratifs et budgétaires et CERFA) nécessaires à l'étude du dossier.
- > Déposez jusqu'à **4 fiches actions** pour les clubs et comités départementaux et **6 fiches** pour les Unions Régionales Sportives Léo Lagrange (URSLL).

Attention : Ne déposer qu' **1 seul dossier par structure** ! Au moment de cliquer sur « confirmez la transmission », veillez bien à ce que votre dossier **comprenne toutes les actions de votre demande**. Sinon, retourner sur l'étape 4 « Description des projets » pour ajouter votre action(s) supplémentaire(s).

> **Le seuil minimum de subvention est de 1500€**. Le seuil est abaissé à **1 000 €** pour les structures dont le siège social se situe en zone de revitalisation rurale (ZRR) ou dans une intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR.

> **Etablir un Compte-Rendu Financier (CRF)** de vos actions 2021 sur le compte Asso avant le **30 juin 2022** (idéalement en même temps que votre demande 2022).

> Les conventions des subventions de **plus de 23 000 €** seront générées par la fédération et feront l'objet d'une signature : « structure » - « Agence ».

> Une **commission d'instruction nationale** se réunira à l'issue de la campagne de subventions pour procéder aux arbitrages éventuels et à la validation finale des attributions de subventions.

Dépôt du dossier sur : [Compte-Asso](#)

Ouverture de la campagne : Du 15 mars 2022 au 30 avril 2022.

Codes fédération : Cf. Annexe 2.

Référent administratif national : sylvain.prehu@leolagrange.org

Référente technique nationale : carine.varlez@leolagrange.org

> Déposez vos demandes sur le compte Asso :

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

Vous devez vous munir de votre « **code subventions PSF** » précisé selon les régions en Annexe 2 de ce document.

Il vous est conseillé de mettre à jour et de configurer votre navigateur. L'idéal étant d'utiliser les navigateurs MOZILLA FIREFOX, GOOGLE CHROME ou SAFARI.

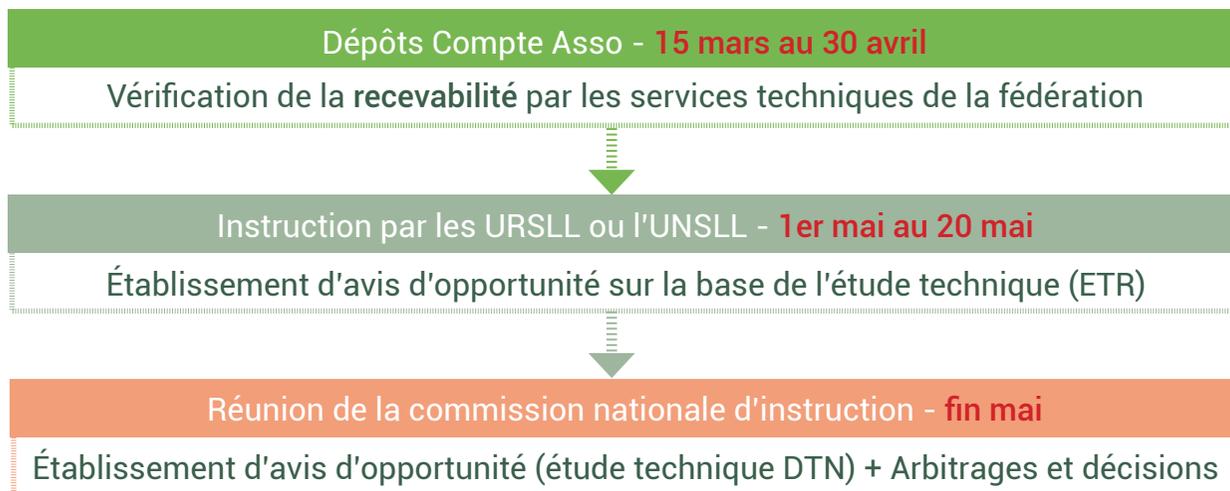
Une même action ne peut être déposée auprès de plusieurs fédérations.

Des contrôles seront effectués par l'Agence.

En cas de double affiliation pour une section sportive par exemple, vous devez faire un choix, à l'exception de celles affiliées dans un club omnisport ASPTT. Une même action ne peut être déposée à la fois sur le PSF et le PST.*

* Si une section appartient à un club affilié à l'ASPTT, alors cette dernière ne peut pas déposer de dossier en son nom dans le cadre de la campagne PSF de l'UNSL. Seul le club omnisport peut déposer un dossier auprès de la Fédération nationale des ASPTT.

4. CIRCUIT D'INSTRUCTION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS ANS



Transmission du tableau d'attribution des subventions à l'ANS début juin, qui procède ensuite au paiement en direction des associations.

ATTENTION : Les demandes issues des URSL et des associations dont le territoire n'est pas couvert par une URSL en exercice, seront directement instruites par la commission nationale d'instruction qui établira un avis d'opportunité sur la base d'une étude technique (Direction Technique Nationale - DTN).



5. LES AXES ET PROGRAMMES FÉDÉRAUX PRIORITAIRES RETENUS

Les associations pourront déposer leur(s) fiche(s) projets selon 2 entrées différentes (cf. Annexe 1) :

> En tenant compte d'un ou plusieurs axes prioritaires inscrits dans l'un des 4 ITEM généraux,

ET/OU

> En s'inscrivant dans **l'un ou plusieurs des trois grands programmes fédéraux prioritaires retenus** pour la campagne 2022. La fédération **apportera dans ce cas, un accompagnement technique spécifique** aux associations volontaires.

ITEM COMPTE ASSO	AXE PRIORITAIRE FÉDÉRAL	PROGRAMME PRIORITAIRE
<p>DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE</p>	<p>Diversifier et renforcer l'offre de pratique multisport</p> <p>Accueillir et accompagner les publics éloignés de la pratique (territoires carencés, publics empêchés, PPSMJ)</p> <p>Structurer la Fédération (URSLL)</p>	<p>FLEXSPORT</p> <p>Parcours accompagné d'accès aux activités multisports régulières et sécurisées.</p>
<p>PROMOTION DU SPORT-SANTÉ</p>	<p>Accueillir et accompagner les seniors isolés</p> <p>Lutter contre la sédentarité et l'inactivité des jeunes</p> <p>Promouvoir les APS/facteur de santé</p>	<p>DEUXIÈME SOUFFLE</p> <p>Dispositif d'incitation aux APSA régulières et sécurisées dédié aux seniors isolés.</p>
<p>DÉVELOPPEMENT ETHIQUE ET CITOYENNETÉ</p>	<p>Promouvoir l'Esprit Sportif et la citoyenneté</p> <p>Lutter contre toute discrimination</p> <p>Lutter contre toute violence</p>	<p>MALLE DE L'ESPRIT SPORTIF</p> <p>Programme de sensibilisation aux valeurs citoyennes et sportives, dédié au 7-12 ans.</p>

ANNEXE 1 - DESCRIPTIF DES ORIENTATIONS FÉDÉRALES PSF 2022

- > Promouvoir et développer la pratique sportive et multisport tout au long de la vie,
- > Capter, accueillir et accompagner de nouvelles pratiques sportives émergentes et/ou formes de pratiques et/ou espaces de pratiques,
- > Développer et structurer l'offre de pratique sportive dédiée aux territoires carencés.

ITEM 1 - Développement de la pratique

ITEM 2 - Promotion du SPORT-SANTÉ

ITEM 3 - Développement de l'Éthique et de la Citoyenneté

AXE 1 DIVERSIFIER ET RENFORCER L'OFFRE DE PRATIQUE MULTISPORT

- > FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ AU PLUS GRAND NOMBRE,
- > FAVORISER L'ÉMERGENCE DE NOUVELLES PRATIQUES ET/OU FORMES DE PRATIQUES ET/OU ESPACES DE PRATIQUES,
- > CORRECTION DES INÉGALITÉS D'ACCÈS AUX PRATIQUES SPORTIVES.

DES ACTIONS PRIORITAIRES :

- > **Prioriser l'approche et l'entrée multisports**, préservant ainsi l'un des piliers identitaires de l'UNSLI autour de pratiques diversifiées,
- > **Prioriser l'utilisation des activités physiques de pleine nature (APPN)**, propice à une meilleure transmission de valeurs citoyennes et éducatives et à un contact avec la Nature pour des publics issus de milieux urbains,
- > **Favoriser le développement du e-sport** et faire face au turn-over de plus en plus important chez des jeunes publics manifestant un intérêt grandissant pour les sports connectés,
- > **Expérimenter des actions innovantes** favorisant l'accessibilité au plus grand nombre au sein des associations et le maintien d'une activité physique régulière.

Programme fédéral prioritaire de l'ITEM 1: FLEXSPORT (cf. fiche projet ad-hoc)

Quelques INDICATEURS d'évaluation attendus :

Quantitatifs : Nombre de participants supplémentaires, nombre de nouvelles licences.

Qualitatif : Evolution de l'offre de pratique multisport, diversité des publics, fidélisation des pratiquants.

ITEM 1 - Développement de la pratique

ITEM 2 - Promotion du SPORT-SANTÉ

ITEM 3 - Développement de l'Éthique et de la Citoyenneté

AXE 2 ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER DES PUBLICS ÉLOIGNÉS DE LA PRATIQUE

- > FACILITER L'ACCESSIBILITÉ DES PUBLICS ÉLOIGNÉS DE LA PRATIQUE,
- > FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE ET LE LIEN SOCIAL,
- > CORRIGER LES INÉGALITÉS D'ACCÈS AUX PRATIQUES SPORTIVES

DES ACTIONS PRIORITAIRES :

- > **Prioriser l'approche territoriale**, afin de prendre en compte les spécificités et les enjeux de chaque quartier (Politique de la ville),
- > **Prioriser la fonction d'inclusion sociale par le sport**, en proposant des parcours d'accès à la pratique sportive régulière pour les publics les plus vulnérables,
- > **Favoriser le développement d'activités fédérales destinées aux publics issus des ZRR**, afin de répondre aux évolutions des besoins de la société (contrats de ruralité) et aux diverses sollicitations locales pour étendre nos programmes sur ses territoires (exemple deuxième souffle).
- > **En direction des publics adultes incarcérés** : contribuer à lutter contre la récurrence, le décrochage social et le risque associé de radicalisation, prévenir les risques liés à la détention (déconditionnement physique, oisiveté, obésité, suicide, etc.), (ré)apprentissage des règles collectives,
- > **En direction des jeunes de la PJJ** : contribuer à améliorer la santé des jeunes et leur insertion sociale et ce, en utilisant le média « sport » comme un objet et moyen d'éducation,
- > **En direction des publics migrants** : promouvoir la pratique sportive sur les aspects de nutrition, d'hygiène et de santé, proposer une alternative à l'attente de réponse au droit d'asile, contribuer à l'intégration sociale sur le territoire français, etc.

Quelques INDICATEURS d'évaluation attendus :

Quantitatifs : Nombre de participants supplémentaires issus des territoires prioritaires, nombre de nouvelles licences dont celles en territoires prioritaires, nombre de publics prioritaires mobilisés.

Qualitatif : Taux de fidélisation des publics, développement de partenariats, capacité de pérennisation de l'action.

ITEM 1 - Développement de la pratique

ITEM 2 - Promotion du SPORT-SANTÉ

ITEM 3 - Développement de l'Éthique et de la Citoyenneté

AXE 3 STRUCTURER LA FÉDÉRATION (SPÉCIFIQUE UDSLL ET URSLL)



- > RENFORCER LES COMPÉTENCES DES ÉLUS TERRITORIAUX,
- > ACCOMPAGNER LES DIRIGEANTES SPORTIVES DANS LEURS FONCTIONS
- > PROFESSIONNALISER L'ETR (FORMATION, ACCOMPAGNEMENT)

DES ACTIONS PRIORITAIRES :

- > **Concevoir et conduire des actions de mobilisations et de formations dédiées aux dirigeants et dirigeantes** afin de les accompagner dans leurs prises de responsabilité et fonctions : outils fédéraux de gestion associative et/ou financière, formations VRL/Radicalisation, formations/colloques spécifiques « place des dirigeantes dans le sport », **sensibilisation à la question des violences, notamment sexuelles (thématique prioritaire PSF 2022)**...
- > **Mettre en œuvre des formations fédérales :**
 - *Diplôme d'Initiateur Sportif (DIS)* option monocycle, football australien, sport-santé-seniors, jeux collectifs de coopération,
 - *Diplôme d'Animateur de Projets d'Education par le Sport (DAPES)* option PJJ, AP ou éducateurs spécialisés.
- > **Coordonner et accompagner (FEST)** les membres de l'**Equipe Technique Régionale** garante de la déclinaison du PSF et du PTA (conventionnement UNSLL-URSLL).

Quelques INDICATEURS d'évaluation attendus :

Quantitatifs : Nombre dirigeants et dirigeantes formés, nombre d'actions de formations, nombre de clubs mobilisés.
Qualitatif : Satisfaction des participants, évolution des dirigeants et dirigeantes dans leurs prises de fonctions, nombre de clubs actifs vis-à-vis de son URSLL et/ou UDSLL.

ITEM 1 -
Développement
de la pratique

ITEM 2 - Promotion du SPORT-SANTÉ

ITEM 3 -
Développement de
l'Éthique et de
la Citoyenneté

Les clubs souhaitant déposer des actions dans le cadre des protocoles/dispositifs fédéraux existants **InteraGir** (marche synchronisée intergénérationnelle), **Médimoov** (jeux vidéo pour la santé) et **Oxygénation** (séjour sport-santé multi-activités), doivent directement prendre contact avec la référente nationale ad-hoc : samar.ezzina@leolagrange.org.

- > Améliorer l'état de santé globale (physique, psychologique et social) par les APA des publics en situation de vulnérabilité,
- > Intervenir dans le cadre des préventions primaire, secondaire et tertiaire,
- > Favoriser l'accès aux soins des personnes les plus éloignées des systèmes d'aide.

L'ensemble des projets déposés sur cet axe seront transmis aux membres du Comité Sport-Santé de l'UNSL, en vue d'un accompagnement spécifique si nécessaire.

AXE 1 ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LES SENIORS EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ (SENIORS ISOLÉS)

DES ACTIONS PRIORITAIRES :

- > PRÉVENIR, STABILISER VOIRE RÉDUIRE LA DÉPENDANCE,
- > PRÉVENIR LES CHUTES,
- > PRÉVENIR VOIRE RÉDUIRE LES TROUBLES DE LA MÉMOIRE,
- > (RE)CRÉER DU LIEN SOCIAL, VOIE DE CONSTRUCTION ET DE MAINTIEN DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES VULNÉRABLES.

- > **Organiser des ateliers d'activités physiques adaptées** concourant à un mieux-être global et à visée prophylactique (Cf. protocoles/dispositifs fédéraux),
- > **Organiser des temps hors les murs** (Cf. protocoles/dispositifs fédéraux*),
 - > Organiser des temps d'évaluation/d'appréciation de la condition physique adapté au public,
- > **Organiser des temps d'entretiens individuels** (questionnaire définition de profil, perception de bien être, estime de soi...) et collectifs en vue d'accompagner les personnes dans leur parcours de vie, de réduire leur(s) vulnérabilité(s),
- > **Travailler en pluridisciplinarité** favorisant le travail autour de l'alimentation et du sommeil, et de l'accès aux soins (professionnels de santé),
- > **(Re)créer du lien social** à travers l'intégration des personnes âgées au sein du réseau de clubs affiliés porteurs des valeurs de l'Education Populaire : partage, vivre-ensemble, épanouissement, mixités...

Programme fédéral prioritaire de l'ITEM 2 : DEUXIEME SOUFFLE (cf. fiche projet ad-hoc)

Quelques INDICATEURS d'évaluation attendus :

Quantitatifs : Nombre participants mobilisés, nombre de licenciés supplémentaires.

Qualitatif : Taux de fidélisation, évolution du bien-être et de la qualité de vie.

ITEM 1 -
Développement
de la pratique



ITEM 2 - Promotion
du SPORT-SANTÉ

AXE 2 LUTTER CONTRE LA SÉDENTARITÉ ET L'INACTIVITÉ DES JEUNES

ITEM 3 -
Développement de
l'Éthique et de
la Citoyenneté

- > AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE (CONDITION PHYSIQUE, INTELLIGENCE ÉMOTIONNELLE, VIVRE-ENSEMBLE),
- > AGIR SUR LES COMPORTEMENTS SÉDENTAIRES DANS LA VIE QUOTIDIENNE DES JEUNES,
- > PERMETTRE AU JEUNE D'ENTRER DANS UN PROCESSUS PÉRENNE ET AUTONOME DE PRATIQUE SPORTIVE RÉGULIÈRE,
- > PERMETTRE AU JEUNE D'ACQUÉRIR DES HABITUS DE VIE SAINE.

DES ACTIONS PRIORITAIRES :

Cet axe consiste à accueillir et accompagner des jeunes en situation de vulnérabilité (QPV, PJJ, déscolarisés, éloignés de la pratique sportive) à travers **un programme d'éducation par le sport.**

- > **Organiser des ateliers d'activités physiques et/ou sportives adaptées** à visée socio-éducative (éducation à la santé, éducation à l'environnement),
- > **Organiser des temps « hors les murs »** de type séjours, excursions nature, excursions itinérantes,
- > **Organiser des temps d'évaluation/d'appréciation** de la condition physique,
- > **Organiser des temps d'entretiens** individuels (questionnaire définition de profil, perception de bien être, estime de soi...) et collectifs en **vue d'accompagner les jeunes dans leur parcours de vie** et de réduire leur(s) vulnérabilité(s),
- > **Développer des actions partenariales** avec différents acteurs éducatifs/socio-éducatifs (système scolaire, structures d'animation, centres sociaux, clubs, professionnels de santé...) encourageant les comportements favorables à la santé (cf. label Génération 2024 (écoles), PNNS...).

Quelques INDICATEURS d'évaluation attendus :

Quantitatifs : Nombre participants mobilisés supplémentaires, nombre de licenciés supplémentaires.

Qualitatif : Taux de fidélisation, évolution des comportements « actifs », amélioration de l'état de santé.

ITEM 1 -
Développement
de la pratique



ITEM 2 - Promotion
du SPORT-SANTÉ

AXE 3

PROMOUVOIR LES APS/FACTEUR DE SANTÉ

ITEM 3 -
Développement de
l'Éthique et de
la Citoyenneté

- > PRÉVENTION SECONDAIRE
OU TERTIAIRE,
- > THÉRAPEUTIQUE NON
MÉDICAMENTEUSE,
- > SPORT SUR ORDONNANCE.

Les fiches déposées par les associations devront également s'inscrire dans les enjeux du territoire d'implantation, repris par [le Plan Régional Sport Santé Bien-Etre](#) de référence (lorsqu'il existe).

DES ACTIONS PRIORITAIRES :

Cet axe consiste à accueillir et accompagner des personnes atteintes de maladies chroniques en situation de fragilité dans un **but d'amélioration de leur santé et/ou de leur qualité de vie.**

- > **Organiser des ateliers d'activités physiques adaptées** à visée thérapeutique non médicamenteuse,
- > **Organiser des temps « hors les murs »** de type séjours oxygénation* (maladies chroniques), rencontres actives inter-structures Léo Lagrange (randonnées santé),
- > **Organiser des temps d'entretiens** individuels et collectifs en vue d'accompagner les personnes atteintes de maladie chronique dans leur parcours de vie, de santé, de soins et réduire leur(s) fragilité(s),
- > **Développer des actions partenariales** avec des établissements de santé et professionnels de santé...) encourageant les comportements favorables à la santé.

Quelques INDICATEURS d'évaluation attendus :

Quantitatifs : Nombre participants mobilisés supplémentaires, nombre de licenciés supplémentaires.

Qualitatif : Amélioration de l'état de santé, création de programmes adaptés et novateurs, développement de partenariats.

ITEM 1 -
Développement
de la pratique

ITEM 2 - Promotion
du SPORT-SANTÉ

ITEM 3 -
Développement
de l'Éthique et
de la Citoyenneté

> **Promouvoir et développer la pratique sportive « en conscience » (pratique éclairée)**, développement d'une pratique sportive « éclairée » pour les pratiquants et encadrants : développer l'esprit critique, sensibiliser et transmettre les valeurs du sport, de l'Olympisme, du Paralympisme et celles de la République et de la Laïcité,

> **Favoriser l'amélioration du « Vivre ensemble » et l'acceptation des différences :**

Cohésion sociale par le sport, d'apprentissage de la règle, du respect des autres et de leurs singularités,

> **Favoriser et sensibiliser à la prise en charge « bienveillante » des publics :** Positionnement des publics fragilisés (dont les personnes en situation de handicap) au cœur d'un parcours d'accès à une pratique sportive régulière et pérenne qui tient compte de toutes les dimensions sportives, sociales, psycho-affectives et physiques.

AXE 1 ● PROMOUVOIR LA CITOYENNETÉ ET L'ESPRIT SPORTIF

> FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE ET LE VIVRE-ENSEMBLE,

> SENSIBILISER ET ÉDUQUER À LA CITOYENNETÉ,

> PROMOUVOIR ET DÉVELOPPER LES VALEURS DU SPORT, DE L'OLYMPISME ET DU PARALYMPISME.

DES ACTIONS PRIORITAIRES :

> Développer des actions de promotion et de communication autour des valeurs de l'Olympisme et du Paralympique : **label fédéral Terre de Jeux 2024**,

> **Développer des actions** de sensibilisation/formation et d'animation autour du sport et du para-sport et des valeurs de l'Olympisme et du Paralympique (participer à la Semaine Olympique et Paralympique),

> Créer et favoriser la mise en place de **passerelles** entre les milieux scolaires et périscolaires (réseau Léo Lagrange et au-delà) et l'ensemble des clubs sportifs,

> Conduire des actions partenariales locales avec des associations sportives, des collectivités, des associations/structures spécialisées (handisport et/ou sport adapté), mobiliser le plus grand nombre.

Programme fédéral prioritaire de l'Item 3 : MALLE DE L'ESPRIT SPORTIF (cf. fiche projet ad-hoc)

Quelques INDICATEURS d'évaluation attendus :

Quantitatifs : Nombre publics péri ou extra-scolaire mobilisés, nombre de licenciés supplémentaires, nombre de clubs et structures Léo mobilisées.

Qualitatif : Impact dans le cadre des actions « TDJ 2024, méthodologie spécifique (sourcing, mobilisation).

ITEM 1 -
Développement
de la pratique

ITEM 2 - Promotion
du SPORT-SANTÉ

ITEM 3 -
Développement
de l'Éthique et
de la Citoyenneté



©Union Nationale Sportive Léo Lagrange

AXE 2 ● LUTTER CONTRE TOUTE DISCRIMINATION

DES ACTIONS PRIORITAIRES :

- > FAVORISER LA MIXITÉ,
LA TOLÉRANCE ET LE PARTAGE,
- > SENSIBILISER ET FORMER
À LA THÉMATIQUE DES
DISCRIMINATIONS,
- > AGIR AVEC LE RÉSEAU
LÉO LAGRANGE SPÉCIALISÉ.

- > **Conduire des actions** d'animation, de sensibilisation et/ou de formation abordant les **thématiques relatives aux préjugés, aux discriminations sexistes, raciales, LGBTphobes et liées aux conditions de vie et au handicap** dans le sport et en dehors,
- > **Sensibiliser les acteurs associatifs aux Valeurs de la République et principe de Laïcité,**
- > Conduire des actions de **sensibilisation au handicap** en lien avec des associations spécialisées et/ou en **partenariat local avec les fédérations spécialisées : FFSA, FFH,**
- > Développer des **actions innovantes de prévention et de lutte contre les discriminations** dans le sport et au-delà,
- > Conduire des actions en partenariat avec le pôle engagement de la Fédération Léo Lagrange en lien avec le dispositif **Démocratie Courage.**

Quelques INDICATEURS d'évaluation attendus :

Quantitatifs : Nombre publics mobilisés, nombres d'actions déployées.

Qualitatif : Evolution des comportements vis-à-vis des thématiques ciblées, programmations pédagogiques innovantes.

ITEM 1 -
Développement
de la pratique

ITEM 2 - Promotion
du SPORT-SANTÉ

ITEM 3 -
Développement
de l'Éthique et
de la Citoyenneté

Concernant cette thématique, nous vous recommandons fortement de consulter la boîte à outil dédiée du ministère chargé des Sports en [cliquant ici](#).

D'autre part, les projets déposés sur cet axe feront l'objet d'un suivi et d'une attention particulière de la part 1) des membres de la Direction Technique Nationale et en particulier des Cadres d'Etat placés auprès de la fédération et seront supervisés et valorisés dans le cadre de la commission Ethique et Citoyenneté fédérale ad-hoc.

AXE 3 ● LUTTER CONTRE TOUTE VIOLENCE AXE PRIORITAIRE 2022

DES ACTIONS PRIORITAIRES :

- > COMPRENDRE LE PHÉNOMÈNE DE VIOLENCES,
- > FAVORISER LA SOLIDARITÉ, LE PARTAGE ET LA TOLÉRANCE,
- > PRÉVENIR TOUTE FORME DE VIOLENCES DANS LE SPORT ET AU-DELÀ.

- > Conduire des actions d'animation et de sensibilisation ciblant les pratiquants sportifs (enfants, adolescents et adultes) et abordant les thématiques du harcèlement et des violences en particulier, des violences sexuelles dans le sport et au-delà,
- > Former et sensibiliser l'ensemble des acteurs associatifs (encadrants, bénévoles, parents) à la prévention et la lutte contre les violences (harcèlement, violences physiques) dont les violences sexuelles dans le sport et au-delà en lien avec la fédération,
- > Développer des actions innovantes de prévention et de lutte contre les violences, le harcèlement et le bizutage dans le sport et au-delà,
- > Conduire des actions d'ampleur en partenariat avec le pôle Engagement de la Fédération Léo Lagrange en lien avec le dispositif [Démocratie Courage](#).

Quelques INDICATEURS d'évaluation attendus :

Quantitatifs : Nombre publics mobilisés, nombres d'actions déployées.

Qualitatifs : Type de publics touchés, évolution des comportements vis-à-vis du thème de la violence, partenariats engagés.

Concernant la prévention des violences, nous vous recommandons fortement de consulter la boîte à outil dédiée du ministère chargé des Sports en [cliquant ici](#).

Les projets feront l'objet d'un accompagnement technique spécifique par les membres de la commission fédérale nationale Ethique et prévention des violences sexuelles.

ANNEXE 2 -

CODES SUBVENTION POUR LA CAMPAGNE « PROJET SPORTIF FÉDÉRAL 2022 »

Libellé	Code subventions
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Auvergne-Rhône-Alpes - Projet sportif fédéral	1966
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Bourgogne-Franche-Comté - Projet sportif fédéral	1967
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Bretagne - Projet sportif fédéral	1968
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Centre-Val de Loire - Projet sportif fédéral	1969
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Grand Est - Projet sportif fédéral	1970
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Hauts-de-France - Projet sportif fédéral	1971
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Île-de-France - Projet sportif fédéral	1972
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Normandie - Projet sportif fédéral	1973
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Nouvelle Aquitaine - Projet sportif fédéral	1974
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Occitanie - Projet sportif fédéral	1975
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Pays de la Loire - Projet sportif fédéral	1976
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Provence-Alpes-Côte d'Azur - Projet sportif fédéral	1977
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Guadeloupe - Projet sportif fédéral	1978
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Martinique - Projet sportif fédéral	1979
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Guyane - Projet sportif fédéral	1980
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - La Réunion - Projet sportif fédéral	1981
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Mayotte - Projet sportif fédéral	1982

ANNEXE 3 - RÉFÉRENTS FÉDÉRAUX

Contact générique : ans-psf@leolagrance.org

RÉFÉRENTS NATIONAUX			
Sylvain PREHU	Administratif	sylvain.prehu@leolagrance.org	01 53 09 00 21
Carine VARLEZ	Technique	carine.varlez@leolagrance.org	06 27 54 83 11

RÉFÉRENTS TERRITORIAUX			
Matthieu VERMEIL	Hauts-de France, Normandie, Bretagne	matthieu.vermeil@leolagrance.org	06 73 98 12 43
Myriam CHOMAZ	Grand-Est, Bourgogne-Franche-Comté	myriam.chomaz@leolagrance.org	06 33 80 95 79
Jérémy MOUCHEL	AURA	jeremy.mouchel@leolagrance.org	06 46 49 66 92
Olivier DUMAIS	PACA-Corse	olivier.dumais@leolagrance.org	06 20 71 35 05
Sylvain PREHU	IDF	sylvain.prehu@leolagrance.org	01 53 09 00 21
Delphine DEGRE	Nouvelle Aquitaine	delphine.degred@leolagrance.org	06 78 88 72 79
Carine VARLEZ	Centre-Val de Loire, Pays de la Loire	carine.varlez@leolagrance.org	06 27 54 83 11
Audrey CESARINI	Occitanie	audrey.cesarini@leolagrance.org	06 01 14 19 91